

ATTESTATION DE CONFORMITÉ UNITAIRE

ministère de l'Intérieur,
de la Sécurité intérieure,
et des Libertés locales

Codification	Référence	Indice
VIM61P4.5	2003-II	Indice A

ministère
de l'Équipement,
des Transports,
de l'Aménagement
du Territoire,
du Tourisme
et de la Mer

secrétariat d'Etat
aux Transports
et à la Mer

Vu l'avis favorable émis par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire (CNMSA) lors de sa séance du 5 mai 2003,

la présente attestation de conformité, référence 2003-II Indice A, est délivrée à la société :

SIDES SA
182 rue de Trignac
44600 SAINT NAZAIRE
FRANCE

pour le véhicule suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
- Codification : **VIM61P4.5**
- N° Série : **000 ORIGIN 022 02 44A**

Cette conformité a été appréciée par rapport au référentiel : CCTP STNA 99098.

En conséquence, l'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par l'arrêté du 9 janvier 2001 et défini par la CNMSA peut y être apposé.

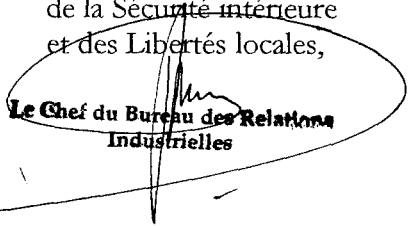
Toute modification caractéristique du véhicule est soumise à accord préalable des ministres concernés, sur proposition de la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

Secrétariat CNMSA :
Service Technique
de la navigation aérienne
STNA/6RS

1, avenue du Dr Maurice Grynfoler
BP 1084
31035 TOULOUSE CEDEX
téléphone :
+ 33 (0) 562 14 59 59 93
télécopie :
+ 33 (0) 562 14 50 06
mél : jean-luc.thirion
@aviation-civile.gouv.fr

Fait à Paris, le **4 FEV. 2005**

Pour le ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité intérieure
et des Libertés locales,


**Le Chef du Bureau des Relations
Industrielles**

Philippe DESCHAMPS

Pour le ministre de l'Équipement,
des Transports, de l'Aménagement
du territoire, du Tourisme et de la Mer,
Pour le Chef de la Direction des Aéroports
et des Routes

L'ingénieur Général des Ponts-et-Chaussées
chargé de la Sous-Direction
« Équipements et Matières Générales »


Kim NGUYEN